

UN CYCLE AUTOUR DES INTERACTIONS ENTRE DROIT DU TRAVAIL ET DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Le droit des relations professionnelles est, en France, traditionnellement divisé entre droit du travail et droit de la fonction publique. Cette division entraîne en principe des régimes distincts, relevant du droit privé ou du droit public, ainsi qu'un dédoublement de la compétence contentieuse.
- Si ces deux branches du droit ne sont jamais restées sans rapport, les interactions entre elles apparaissent aujourd'hui plus nombreuses et plus importantes que jamais, stimulées par l'évolution même des rapports de travail, mais aussi par les dynamiques du droit constitutionnel, des droits européens et du droit international.
- Le présent cycle a pour objet d'identifier ces interactions et les domaines où elles apparaissent, d'en mesurer la force et, à partir de là d'évaluer leur incidence sur la structure et le contenu du droit applicable.

INSTITUT DE RECHERCHE JURIDIQUE DE LA SORBONNE (IRJS)
Département Droit social
Directeurs : J.F. AKANDJI-KOMBE et A. MARTINON

Inscription au colloque :

En ligne uniquement à l'adresse suivante : <http://irjs.univ-paris1.fr/>
Contact : Jean-Francois.Akandji-Kombe@univ-paris1.fr

17 janvier 2014 : Colloque inaugural au Conseil d'Etat
6 Mars 2014 : Greffes et influences croisées, Cour de cassation
Sept. 2014 : Les phénomènes d'hybridation, Université d'Avignon
Nov. 2014 : Problématiques du droit de la fonction publique territoriale
Janvier 2015 : Un droit unifié des relations professionnelles ? Colloque, Paris 1

IRJS Editions

Partenariat éditorial

**Berger
Levrault**

L'AVENIR EST AUX VALEURS SÛRES

Les Rencontres Sociales de la Sorbonne Cycle d'études DROIT DU TRAVAIL et DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Atelier n° 3 LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, ENTRE DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DROIT DU TRAVAIL

18 septembre 2014, de 9 heures à 12 h 30
Auditorium de la Ville de Paris,

Cycle organisé par

L'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne, Département Droit social - Le Conseil d'Etat - La Cour de cassation, Chambre sociale

Programme coordonné par

Jean-François AKANDJI-KOMBE (Paris 1), Alain LACABARATS (Cour de Cassation) et Bernard STIRN (Conseil d'Etat)

Comité Scientifique

D. BAUGARD, M. GREVY, A. LALLET, J. MICHEL, L. PECAUT-RIVOLIER, Y. STRUILLOU et C. CHARLOT (secrétaire du comité)

Avec la participation de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Avec le soutien de **afdt**

U - PANTHÉON - SORBONNE -
UNIVERSITÉ PARIS 1

CONSEIL D'ETAT

COUR DE CASSATION

IRJS Institut de
Recherche
Juridique de
la Sorbonne

ÉCOLE DE DROIT
DE LA
SORBONNE

Sous la Direction de : Alexandre LALLET, Rapporteur public au
Conseil d'Etat

- *Mot d'accueil*, par M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris chargé des ressources humaines, des services publics et de la modernisation de l'administration.
- *Cadrage : les deux visages de la « travaillisation » dans la fonction publique territoriale*, par Emmanuel AUBIN, Professeur de droit public à la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers
- *La problématique des transferts « privé – public »*, par Me Aurélie AVELINE, du cabinet Goutal et Alibert
- Débats et pause
- *La formation professionnelle dans la fonction publique territoriale, côté agents et côté employeurs : tendances à l'harmonisation avec le secteur privé et spécificités persistantes*, par Xavier POCQUET DU HAUT JUSSE, directeur des affaires juridiques et des assemblées au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
- Débats et fin.

Publications

Les Actes de l'atelier seront publiés dans les Cahiers de la Fonction publique, Editions Berger Levrault, dans les deux mois suivant l'atelier.

Les actes des éléments précédents du cycle ont été publiés dans la même revue :

Le colloque inaugural au Conseil d'Etat : Cahiers de la Fonction publique, Supplément, n° 340, janvier-Février 2014.

L'atelier 1 à la Cour de Cassation : Cahiers de la Fonction publique, mai 2014.

L'ensemble des contributions aux cycle sera par ailleurs réuni dans un ouvrage à paraître à IRJS Editions (Edition de l'Institut de Recherche juridique de la Sorbonne – Paris 1) au printemps 2015.